



Bulletin à renvoyer à **INTER BIO Pays de la Loire** - Pôle Régional Bio - 9, rue André Brouard
CS 70510 - 49105 ANGERS CEDEX 02

1/Votre société

- Données diffusées sur notre site internet, et les documents édités (guide des opérateurs bio,...)

Nom de la société :

Adresse (si changement depuis 2019 : commune nouvelle par exemple) :

Site Internet : www.....

Facebook, Instagram, Twitter :

- Coordonnées du contact avec INTER BIO

Nom-Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-Mail :

E-mail comptabilité :

INTER BIO se conforme au règlement des données collectées, selon les modalités définies dans le RGPD entré en vigueur en mai 2018.

Adhère à INTER BIO pour l'année 2019 et s'engage à :

- respecter les **statuts d'INTER BIO** et son **règlement intérieur** en vigueur au moment de l'admission (Cf. annexes 1 et 2)
- lire et signer le **cadre général d'INTER BIO** (Cf. annexe 3)
- s'acquiesce de la **cotisation annuelle** de euros conformément aux modalités d'adhésion (Cf. 2).

2/Modalités d'adhésion

Pour les Fournisseurs de services, la cotisation est forfaitaire et s'élève à **152,45 euros**.

Pour les Fournisseurs de biens, La cotisation est calculée sur le chiffre d'affaires (CA) en agriculture biologique de l'année précédemment clôturée et s'obtient comme suit :

CA 2018 = €

Cotisation = 45,73 € + (0,2 x CA2019)/1000 = €

Votre activité bio 2019

Effectif global de l'entreprise :

Chiffre d'affaire global (€) :

Effectif dédié à la bio :

Chiffre d'affaire en bio (€) :

3/Règlement de la cotisation :

La cotisation est valable pour l'année civile en cours, quelle que soit la date d'adhésion.

Mode de règlement :

Par Chèque bancaire à l'ordre d'Inter Bio des Pays de la Loire

Par virement bancaire (NEF – IBAN FR76 4255 9100 0008 0032 6508 423)

Pour plus d'informations sur les modalités d'adhésion, **contactez-nous au 02 41 18 61 50**

Fait à :

Le :

Signature et cachet